



AVANTAGES  
SPÉCIFIQUES

# AVANTAGE EN NATURE ÉNERGIE IEG

Comment bénéficier de l'avantage en nature énergie accordé à l'ensemble des salariés des Industries Électriques et Gazières (IEG) ?

de **QUOI** s'agit-il ?

Vous bénéficiez de **conditions tarifaires préférentielles** sur vos consommations domestiques et familiales, d'électricité et/ou de gaz.

pour **QUI** ?

Tous les salariés statutaires des IEG personnellement titulaires des contrats d'abonnement. C'est à vous qu'il appartient de faire la démarche pour bénéficier de l'avantage en nature énergie IEG.

les **ÉTAPES CLÉS**

## 1 LES PRÉ-REQUIS :

- Des justificatifs doivent être adressés à votre gestionnaire du contrat de travail :
  - la copie du bail ou du titre de propriété de la résidence concernée,
  - la copie recto-verso de la taxe d'habitation pour la résidence secondaire,
  - la copie de votre facture d'énergie (ou votre n° de point de livraison (PDL) ou la référence contrat qui figure sur votre facture),

- Le délai de mise en place :

Comptez 2 mois en moyenne, après réception de votre demande par votre gestionnaire du contrat de travail **avec effet rétroactif de vos droits** à la date d'ouverture du droit.

## 2 À VOTRE ARRIVÉE DANS L'ENTREPRISE

- Assurez-vous que votre contrat répond bien aux conditions d'attribution de l'avantage en nature énergie IEG (fournisseur d'énergie, contrat d'abonnement uniquement à votre nom, et consommations domestiques et familiales à votre usage exclusif et celui de vos ayants droit...).
- À réception de votre dossier d'embauche signé et des justificatifs, votre gestionnaire du contrat de travail examine la recevabilité de vos droits puis transmet votre demande validée au centre de relation clientèle habilité à appliquer ce tarif.

### 3 VOUS DÉMÉNAGEZ ?

- Assurez-vous que votre nouveau contrat répond bien aux conditions d'attribution de l'avantage en nature énergie IEG (fournisseur d'énergie, contrat d'abonnement uniquement à votre nom, et consommations domestiques et familiales à votre usage exclusif et celui de vos ayants droit...).
- À réception de votre déclaration de changement de domicile, votre gestionnaire du contrat de travail examine la recevabilité de vos droits puis transmet votre demande validée au centre de relation clientèle habilité à appliquer ce tarif.
- Résiliez les contrats d'énergie du logement que vous avez quitté auprès de l'agence commerciale.

### 4 EN CAS DE RUPTURE DE VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL

L'avantage en nature énergie IEG cesse automatiquement à la date de rupture du contrat. La suppression est demandée directement par le gestionnaire du contrat de travail.

### 5 QUAND VOUS PARTEZ À LA RETRAITE

Vous continuez à bénéficier de l'avantage en nature énergie IEG dans les mêmes conditions que lorsque vous étiez salarié actif, sous réserve de justifier a minima de 15 années de service dans les IEG.



### 6 POUR VOTRE RÉSIDENCE SECONDAIRE

Les démarches d'ouverture de l'avantage en nature énergie IEG pour votre résidence secondaire permanente sont identiques à celles d'une résidence principale.

### 7 LES CONDITIONS À RESPECTER

- Être propriétaire ou locataire du logement concerné (vous, votre conjoint, concubin ou partenaire PACS).
- Utilisation pour un usage personnel (et celui de vos ayants droit) pour des consommations domestiques et familiales,
- Le fournisseur doit être EDF pour l'électricité ou une Entreprise Locale de Distribution (régie, SICAE...) et GDF Suez pour le gaz ou une Entreprise Locale de Distribution (régie, SICAE...).
- L'avantage en nature énergie est soumis à cotisations sociales et fait l'objet d'une déclaration fiscale qui figure sur votre déclaration annuelle de salaires.

Où trouver les **INFORMATIONS** ?

-  / Ressources Humaines / Article "[Les tarifs particuliers: comment ça marche ?](#)"
-  / Mes services / Modifier ma situation personnelle